

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
 six mois 14  
 un an 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 25 Janvier 1868

Voici le texte de la pétition que les ouvriers de Roubaix signent en ce moment et qu'ils doivent faire parvenir à l'Empereur par l'intermédiaire des Députés du Nord :

« A Sa Majesté Napoléon III  
 « Empereur des Français.

« Sire,  
 « Les soussignés, ouvriers de Roubaix, viennent supplier Votre Majesté, de vouloir bien abolir le traité de commerce conclu avec la Grande-Bretagne.  
 « L'expérience faite jusqu'à ce jour est venue prouver suffisamment notre infériorité et nous a laissé la perspective d'une grande misère.  
 « Les fabriques choment ; les salaires diminuent ; les vivres augmentent de prix tous les jours !  
 « Les désastres commerciaux, qui viennent de désoler notre pays, nous plongent dans la plus grande anxiété.  
 « Nous prions, Votre Majesté, de considérer la triste position qui nous est faite par le traité de commerce.  
 « Vous avez daigné promettre à nos patrons, Sire, lors de votre voyage à Roubaix, de vous occuper de cette question avec toute l'importance qu'elle comporte.  
 « Pour Votre Majesté, vouloir c'est pouvoir ; nous pensons que vous ne devez pas rester indifférent à notre sort.  
 « Notre bonheur doit être le vôtre, Sire, et nous attendons avec une entière confiance la décision qu'il vous plaira prendre dans le but d'améliorer notre position.  
 « Nous avons l'honneur d'être,  
 « de Votre Majesté,  
 « Les fidèles serviteurs et obéissants  
 « sujets. »  
 (Suivent les signatures.)

### NOUS N'AURONS PAS LA LIBERTÉ.

Le journal la *Liberté*, dont nous pensions le concours acquis à la défense du travail national contre le traité de commerce, explique les motifs qui l'ont amené à prendre une détermination contraire, dans un article du 21 janvier, dont nous extrayons le passage suivant à titre d'échantillon :

« La consommation individuelle étant représentée par le quotient de la division du taux moyen des salaires par le prix moyen des produits, il faudrait, pour qu'un stock exagéré ne se produisît pas lorsque la demande imprime à la production une impulsion exceptionnelle, qu'il y eût en même temps baisse proportionnelle des salaires, ou abaissement proportionnel des prix. De cette manière, le quotient de la division du taux moyen des salaires par le taux moyen des prix pourrait augmenter, ou la consommation se graduer successivement sur la production. Mais alors que l'industrie activée par la demande prend un état anormal, les salaires tendent à s'élever, les prix montent plus rapidement encore et plus généralement. Il en résulte que chaque individu ne peut augmenter assez sa consommation pour la maintenir au niveau de la production. De là le stock qui se forme et engendre le phénomène inverse à celui qui avait porté la production à son maximum de puissance : l'offre est obligée à son tour de stimuler la demande en diminuant ces prétentions. Les prix cessent d'être rémunérateurs pour l'industrie, elle ralentit le travail qui avait pris un essor excessif. Nous voilà en pleine crise. — Jules Fleury. »

Qui, nous voyons bien, c'est pour cela que votre fille est muette.

Nous sommes convaincus que c'est très vrai et très profond, mais, au premier abord, ce style spécial produit un singulier effet et jette l'esprit dans un certain trouble. Nous demandons remise à quelques jours pour creuser d'ici là le sens de cet article, et l'expliquer, si nous le pouvons, à nos lecteurs.

Exprimons cependant de suite le regret de ne pouvoir compter dans nos rangs un écrivain du genre de M. Jules Fleury. S'il n'a pas la facilité et la clarté de M. Thiers, quand il explique une question économique, en revanche quelle profondeur ! Mais nous comprenons fort bien à demimot que cela ne se pouvait pas, qu'il ne pouvait faire la campagne à côté de gens arriérés comme les Roubaixiens, car, à ce qu'il raconte vers la fin de son article, ayant fait valoir les arguments ci-dessus à un industriel des plus importants de Roubaix, il n'en a pas été compris, mais là ce qui s'appelle la honte qui s'attache à la faillite. On ne nous croirait pas si nous ne citions cette dénonciation. Elle a paru dans le *Journal des Débats* ; elle est signée par un professeur, M. Baudrillard, l'ancien suppléant de M. Michel Chevalier.

« Il se produit, en ce moment, dit M. Baudrillard, une agitation protectionniste, qui appelle quelques réflexions de notre part. Le public n'y saurait être indifférent. Au moment où il se plaint de payer tout chèrement et de voir les conditions de la vie difficiles, surtout pour ceux qui ont un revenu fixe, il ne peut apprendre sans étonnement qu'il y a toute une catégorie de fabricants qui se remuent beaucoup pour ajouter encore à l'encherissement par de nouveaux droits. »

Par quelle étrange aberration, des hommes qui ont voué leur carrière à l'étude, peuvent-ils représenter comme inspirés par un ignoble désir de lucre, des griefs que la souffrance dicte ? Comment les fabricants qui vivent au milieu des ouvriers, cherchant à aggraver les maux de à si grands qu'enfante la cherté de la vie ! Pour s'enrichir, ils sont accusés de vouloir la misère pour les autres ! Le langage de M. Baudrillard est véritablement inouï ; mais quel est donc le prétexte de cette dénonciation ? On ne saurait assez le répéter : la lettre que les fabricants de Roubaix ont adressée au ministre du commerce, par l'organe de leur Chambre consultative des Arts et Manufactures.

Telle est l'occasion que saisit M. Baudrillard pour accabler les fabricants et exalter les bienfaits du traité de commerce. « Ces bienfaits, dit-il, ont, sur plusieurs points, dépassé l'attente des libre-échangistes. »

Sur quels points ? qu'on le dise. Qu'on signale les industries que le traité de commerce n'a pas ruinées.

Est-ce la métallurgie qui est prospère ? On n'oserait pas le soutenir. Est-ce l'industrie textile qui progresse ? On ne le prétend pas. Mais, en revanche, M. Baudrillard parle avec enthousiasme de l'accroissement général des exportations. Vraiment, on croirait qu'avant 1860, il n'y avait en France nul progrès. L'accroissement des exportations était, au contraire, bien plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. Il suffira, pour cette démonstration, de comparer les exportations de 1852 à 1859, et l'on verra que la progression était plus importante que celle qui s'est produite de 1860 à 1867.

Quels sont donc les faits qui ont dépassé l'attente des libre-échangistes en général, et de M. Baudrillard en particulier ? Ces faits, nous les connaissons ; ils ont eu lieu pendant la guerre des Etats-Unis, c'est-à-dire sous l'empire de circonstances exceptionnelles, qui leur enlevaient toute signification véritable. Les voici :

La guerre des Etats-Unis, il ne faut pas l'oublier, éclatant en 1861, coïncidait avec la mise en pratique du traité de commerce ; cette guerre devait avoir un grand retentissement sur les marchés européens que les Etats-Unis alimentaient par ses approvisionnements en coton et enrichissaient par une consommation prodigieuse. Les manufactures de coton, de laine et

de lin en France, pour des causes diverses, en ressentirent le contre-coup. Ces causes, ignorées des théoriciens, ont contribué à leur faire illusion, au point qu'ils ont admis comme des effets du traité de commerce, les résultats accidentels qui dépassaient leur attente. Ces causes, nous les dirons, ils prouvent que le traité de commerce n'est pour rien dans les avantages temporaires recueillis par l'industrie, durant les premières années du traité de commerce.

Il est inutile de rappeler que les habitudes commerciales s'établissent dans chaque pays, selon des lois qu'enfante la force des choses. Ainsi, en Angleterre, centre immense de toutes marchandises, les habitants n'immobilisent pas leurs capitaux par de grands approvisionnements ; ils s'alimentent au fur et à mesure de leurs besoins dans les stocks de matières premières, toujours très-abondants.

En France, au contraire, où les marchés de matières premières ont toujours été forts restreints, les fabricants étaient forcés à de grands approvisionnements. De sorte qu'en 1861, lorsque éclata la guerre des Etats-Unis, la hausse des cotons frappa plus directement les manufacturiers anglais que les industriels français. Ces derniers, approvisionnés pour plus longtemps, profitèrent de la hausse en fabriquant avec des matières acquises à bas prix ; ils réalisèrent la sorte des bénéfices d'autant plus élevés, que les fabricants anglais, aussitôt la hausse des cotons venue, avaient réduit leur travail.

Mais, depuis la cessation de la guerre, les conditions sont changées, la fabrique anglaise a repris sa marche ascendante, elle fait du marché français un déversoir où elle rejette ses excédants de produits qu'elle vend à vil prix, au grand détriment de notre industrie.

Quant aux manufactures françaises appliquées au lainage, voici ce qui est advenu : la hausse des cotons a accru tout à coup la consommation des laines, et, par suite, amené au profit de la fabrique française un accroissement de travail qui a contribué à faire illusion sur les effets du traité de 1860. Telle est la cause tout exceptionnelle du succès momentané de cette fabrique.

Pour le lin, l'amélioration éprouvée en France par cette industrie est encore due à la guerre des Etats-Unis. Ce pays, ayant tout à coup besoin de grands objets de campement, s'est adressé à Londres ; les négociants anglais, après avoir absorbé tout leur disponible, se sont tournés vers la France et y ont fait des achats de fil si considérables, que tout ce qui était fabriqué fut enlevé à des prix très-rémunérateurs.

Voilà les événements qui se sont produits pendant les premiers temps du traité de commerce. Ces causes accidentelles sont finies, l'industrie a repris sa marche ordinaire. Aussitôt se dessine la véritable portée de cet acte. Les fabricants en sont effrayés ; ils ne voient dans l'avenir aucune amélioration possible, et les points noirs à l'horizon sont pour eux si nombreux et si terribles, que, dans leur épouvante, ils demandent que le traité de commerce, qui n'a qu'une durée obligatoire de dix années bientôt expirées, ne soit pas renouvelé.

Tel est le crime qui leur est si amèrement reproché. Un des phénomènes les plus curieux de l'esprit humain, c'est cette facilité à blâmer chez autrui l'usage d'un droit naturel, dont soi-même on a usé jusqu'à l'abus.

Pendant plus de trente ans, quelques hommes, que M. Baudrillard se fait honneur de suivre, ont attaqué toutes les situations et, avec une persistance inouïe, les droits les plus légitimement acquis. Cette longue campagne les a fait triompher pour le malheur de la France. Ils sont parvenus à réduire la fortune des uns, à ruiner les autres, à mettre en péril presque toutes les existences qui se rattachaient à l'industrie, et lorsque les plaintes viennent, lorsque la souffrance arrache un cri de désespoir, ces mêmes hommes dénoncent leurs victimes et les présentent à la foule comme de mauvais citoyens voulant, par amour du lucre, accroître les souffrances déjà si grandes des classes malheureuses.

Est-il raisonnable de répondre ainsi à des malheurs réels, à des prévisions qui

menacent les commerçants de catastrophes imminentes, catastrophes qui n'emportent pas seulement la fortune et le repos de leur famille, mais qui souvent entraînent un malheur plus grand, la déconsidération commerciale par la faillite ?

M. Baudrillard prend ensuite la défense du traité de commerce en signalant les embarras du gouvernement. Si, par des changements dans la législation économique, « il est tenu de contenter à la fois les uns par des dégrèvements ou des franchises de droit et les autres par des tarifs élevés. Comment veut-on qu'il n'échoue pas à une pareille tâche ? »

Véritablement, on tombe de surprise en surprise à lire ce qu'en viennent à écrire M. Baudrillard et les partisans de ses doctrines.

Comment ! ils savaient donc qu'à l'expiration de sa période décennale, le traité serait fatalement maintenu ? Mais, alors, cette réserve n'aurait été qu'une comédie ; elle n'aurait servi qu'à endormir la vigilance de l'opinion et des intéressés.

On connaissait les sentiments des théoriciens qui triomphaient ; mais nous ne nous attendions pas à un aveu aussi enclaudieux ! nous ne présumions pas qu'on lirait un jour dans le *Journal des Débats*, sous la plume du premier suppléant de M. Michel Chevalier, que la réserve d'expérience n'était qu'un leurre et que, dans la pensée des coryphées du libre-échange, quels que fussent les événements, le traité ne serait pas dénoncé et deviendrait définitif.

Pour la foule, pour le vulgaire, cette clause avait une autre signification, elle voulait dire : Nous subissons cette période d'essai et si elle ne répond pas aux légitimes espérances qu'elle promet, nous reviendrons au système protectionniste.

La foule s'est abusée ; la pensée qui a dominé certains promoteurs du traité est actuellement connue ; pour eux le traité est définitif. S'il en était autrement, dénoncerait-on les fabricants à l'indignation publique pour avoir osé demander au gouvernement, par les voies légales, de ne pas le renouveler ? Il est désormais évident que si la réserve qui promettait la résiliation du traité au bout de dix ans avait été sincère, au lieu d'outrager les réclamants, on les appellerait à l'enquête, aux études qu'on préparerait dans ce moment suprême pour l'avenir de notre pays. Si l'on voulait effectivement remédier aux malheurs qui accablent l'industrie, des enquêtes sérieuses seraient déjà ouvertes dans tous les centres manufacturiers.

Mais rien de semblable ne se prépare, et, au contraire, on apprend par l'organe, pour ainsi dire officiel, des libre-échangistes, que le gouvernement ne peut pas revenir sur le système adopté.

Ainsi, la mort de notre industrie est définitivement décrétée de par la volonté des théoriciens, des rêveurs qui se sont substitués chez nous, aux hommes pratiques dans le maniement des affaires. Le dédain pour nos fabricants et pour leurs souffrances est tel, qu'on ne songe même pas à remplir les promesses sous l'empire desquelles le traité qui semblait provisoire a été conclu. On devait abaisser les tarifs pour les transports de houille ; on ne l'a pas fait. Nos voies de communication devaient être complétées ; l'ont-elles été ?

On oublie aussi que, depuis ce fatal traité, la loi sur les coalitions a été rendue et qu'elle aggrave la situation des fabricants. On oublie, enfin, que les fabricants ne peuvent plus trouver, dans l'association des capitaux, des ressources pour vivre et combattre, la législation nouvelle ayant tué l'esprit d'association. C'est en présence d'un ensemble de faits semblables qu'on injurie les fabricants qui élevant la voix pour signaler leurs souffrances ! Qui donc leur prodigue des offenses ? Qui donc les menace ? On ne le croirait pas ! les partisans du libre-échange, ceux qui ont causé leurs malheurs sans aucun profit pour la France.

Comment, pendant trente ans, pour obtenir la destruction d'une législation protectrice, ils ont poursuivi le gouvernement de leurs doléances insidieuses en faveur de la classe ouvrière ; pendant trente ans, ils ont soutenu que le libre-échange était la vie à bon marché, ce qui est faux et archi-faux ; l'expérience l'a démontré ; pendant trente ans, ils ont